



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE  
DE  
CHÂTEAUROUX

Délibération n°2020-255 du 15 déc. 2020

Le mardi 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Châteaurox, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 9 décembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le: **16 DEC. 2020**

et transmise à la Préfecture

le: **18 DEC. 2020**

est exécutoire

le: **18 DEC. 2020**

Présents (40) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (3) : M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

### 7 : Budget primitif 2021 - Budget annexe lotissement communal les Fontaines de la commune de Châteaurox

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2020 ;

Il vous est proposé d'arrêter le budget prévisionnel 2021 du budget annexe lotissement communal Les Fontaines à 27 562 € en dépenses et à 55 124 € en recettes.

La réalisation du lotissement des Fontaines, qui a commencé dans le courant de l'année 2013, s'est terminée en 2014 et la commercialisation des terrains a débuté en 2015. Le montant prévisionnel de la cession des terrains lotis restant à vendre est estimé à 23 146 € HT (lot 2).

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	27 562 €
Mouvements d'ordre	27 562 €	0 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>27 562 €</b>	<b>27 562 €</b>

Les mouvements réels en recettes de fonctionnement correspondent au montant HT estimé des cessions.

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 23 146 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 4 416 €.

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	0 €
Mouvements d'ordre	0 €	27 562 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>0 €</b>	<b>27 562 €</b>

Les mouvement d'ordre en recettes d'investissement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 23 146 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 4 416 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce budget primitif 2021 du budget annexe lotissement communal Les Fontaines.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.



Châteauroux, le 17 décembre 2020

Le Maire,

Gil Avérous